

BULLETIN MUNICIPAL

ÉTÉ/AUTOMNE 2020 | N° 19



L'ÉCHO *de La Mecque*

POMAREZ, UNE PETITE VILLE À LA CAMPAGNE

médiathèques et ludothèque des Luys

BIBLIO'DRIVE

AMOU / POMAREZ

SUIVEZ LE GUIDE !

1 JE FAIS MON CHOIX

Je sais ce que je veux !

Je fais mon choix sur le catalogue en ligne des médiathèques : www.medialandes.fr



Je demande conseils

Après des bibliothécaires, j'indique ce que j'aime et/ou ce que je n'aime pas.



J'aime les surprises

Je me laisse guider, je demande une poche surprise et fais de nouvelles découvertes !

2 JE RÉSERVE

Par téléphone au **06 38 75 38 48**

Par mail sur mediatheques@cc-luys.fr

3 JE RETIRE MES DOCUMENTS

Sur le parvis de la médiathèque, au rendez-vous qui me sera préalablement fixé.

Sur mon attestation de déplacement, je coche la case n°2 « retrait de commande ».



Je retire mes documents dans les locaux



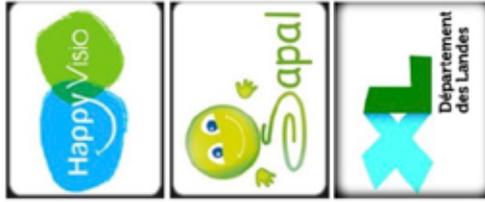
Trouver les documents dans les locaux



Obtenir les documents à usage personnel et à prêt



Si vous êtes malade ou temporairement indisponible



A travers un partenariat entre le Conseil départemental des Landes et la plateforme HappyVisio, le SAPAL vous offre un nouveau service : plus de 100 conférences et de nombreux ateliers en ligne.

Cet outil singulier vient compléter les actions proposées sur le terrain par le SAPAL ou d'autres acteurs locaux. Grâce au numérique et pour lutter contre l'isolement, particulièrement en période de confinement, la visioconférence ouvre des opportunités nouvelles pour tous et sur l'ensemble du département.

Gratuit !

Parcourez le programme (santé, numérique, droit, culture, jeux, activités physiques...), faites votre choix, inscrivez-vous et participez gratuitement.

Facile !

Rendez-vous sur le site internet (www.happvisio.com), créez votre compte (coordonnées personnelles, adresse mail) et ajoutez le code partenaire offert par le Conseil départemental :

HAPPYSAPAL40

Ce dernier vous donnera accès gratuitement à l'ensemble des services de la plateforme.

Riche, adapté et souple !

Les conférences sont animées par des professionnels et concernent tous les secteurs. Diffusées en direct, elles offrent la possibilité d'échanges avec l'intervenant via des questions écrites. Des documents et informations supplémentaires sont alors à votre disposition.

Enfin, un « replay » vous permet de visionner un sujet plus tard, selon vos disponibilités.

Besoin d'aide ?

Une hotline (accueil) téléphonique - 01 76 28 40 84 - est à votre disposition pour vous assister.

Le SAPAL est également à votre écoute pour un accompagnement complémentaire.

Pour en savoir plus, rendez vous à l'adresse ci-dessous :

<https://vimeo.com/243847479>

**Contacts
SAPAL**

Direction de la Solidarité départementale.

Hôtel du Département - 23 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX

05 58 05 40 89 - sapal@landes.fr

Le Mot du Maire



Comme vous le savez, nous devons faire face à une deuxième vague du Covid-19, qui s'est largement propagée sur le territoire français et désormais la situation est de plus en plus grave.

NON, le Maire et son Conseil municipal ne sont pas responsables de la crise sanitaire.

J'entends le mécontentement de certaines personnes et je les comprends. Mais je pense qu'il faut aussi relativiser. Il nous est reproché de ne rien faire pour eux en ces moments difficiles.

Mais, à notre niveau que pouvons-nous faire ?

Pas grand-chose, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes que vous : chômage partiel, angoisse de la maladie, peur de perdre son emploi...etc. En tant qu'Elus nous devons appliquer tous les arrêtés préfectoraux, sans discussion possible, et surtout en montrant l'exemple.

Pour surmonter cette crise il est primordial que nous soyons encore plus solidaires.

Madame la Ministre des Armées écrivait dans sa lettre du 11 novembre :

« En ces instants, aux souvenirs des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha. »

Prenons exemple sur nos anciens, restons unis, solidaires et c'est ensemble que nous combattons cette pandémie.

De même à ceux qui trouvent que cette période est dure pour les jeunes, qu'ils pensent aux jeunes de 1914, de 1939 ou ceux de la guerre d'Algérie, qu'ils se posent la question : Ne vaut-il pas mieux vivre un confinement qu'une guerre ?

Une petite fille du CE2 m'a écrit une lettre m'expliquant que le port du masque était très dur pour elle, qu'elle voulait respirer de l'air frais. Moi aussi j'ai du mal à le supporter, et si je le mets, c'est pour protéger les gens que je rencontre ou que je côtoie tous les jours. Toi aussi en le portant dis toi que c'est tes amis et ta famille que tu preserves du coronavirus.

Pour conclure par une note positive, je tiens à remercier toutes les associations qui ont respecté le protocole imposé et ce malgré sa lourdeur. Bravo à vous tous. Pendant le premier confinement nous avons appelé certains de nos anciens, initiative qui leur avait fait énormément plaisir et nous continuerons pour le deuxième. Désormais, ce service se fera régulièrement au cours des années futures.

Pascal CASSIAU
Maire de Pomarez

Commune infos



NOUVELLE SECRÉTAIRE À LA TÊTE DE LA MAIRIE DE POMAREZ

Depuis le mois d'avril, Laura LAVIGNETTE occupe le poste de secrétaire générale travaillant aux côtés de Françoise LAHITTE et de Marie-Christine VALDEVIT.

Laura organise et supervise le fonctionnement des services : service administratif, services techniques et scolaire (école + restauration).

Horaires d'ouverture au public : Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00
Le vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

A partir de janvier 2021, les élus tiendront une permanence le samedi de 10h à 12h00 pour rencontrer les administrés.

Vous pouvez joindre la mairie :

Téléphone : 05.58.89.30.28

Mail : accueil@pomarez.fr

Site : pomarez.fr dans la rubrique accès rapide

JOURNÉE CONVIVIALE DANS LA SIMPLICITÉ ET LA BONNE HUMEUR

M. le Maire Pascal CASSIAU et les nouveaux conseillers municipaux ont invité les employés communaux accompagnés de leur conjoint, à partager un moment convivial. C'était fin août, avec au programme, le matin, une visite guidée dans les barthes puis le midi un repas organisé dans les ateliers communaux. Ce fût un moment agréable qui a permis à chacun de mieux se connaître.



LOTISSEMENTS COMMUNAUX À VENDRE

Supports des Panneaux créés et mis en place par le personnel du service technique.



Lotissement Pourcicam



Lotissement du Pont du Bos

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



En raison de la situation sanitaire, la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 s'est tenue en présence restreinte de M. le Maire et de quelques représentants des anciens combattants.

L'hommage aux Soldats morts pour la Liberté de notre pays fût respecté et honoré.

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX HOMMAGE À TOUS LES « MORTS POUR LA FRANCE »

Geneviève DARRIEUSSECQ,
ministre déléguée auprès de la ministre des Armées,
chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

Voici le message de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, lu par M. le maire, Pascal CASSIAU lors de la cérémonie :

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillettes blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire. Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

ATTENTION : LE PAPILLON PAYSANDISIA ARCHON TUEUR DE PALMIER EST SUR NOTRE COMMUNE !



Les indices et dégâts d'attaques du papillon du palmier sont très différents suivant la quantité de chenilles et leur stade d'évolution. Les dégâts observés sur les palmiers peuvent aller du simple trou sur les pétioles des feuilles ou sur le tronc, à un arbre qui sèche complètement et meurt. Les femelles sont plus imposantes que les mâles. Le vol nuptial a lieu de fin mai à septembre avec un pic en juillet. La femelle pond alors environ 150 œufs près de la couronne du palmier choisi. Les chenilles passent par 9 stades larvaires, elles pénètrent dans le stipe se nourrissent de fibres jusqu'à devenir adulte. Il n'est pas nécessaire de déclarer la présence du papillon en mairie, il faut se tourner vers un magasin spécialisé pour se procurer le traitement adéquat pour le palmier.

Ne vous fiez pas à son appareil extérieur.



FRELON ASIATIQUE

Arrivés en France au début des années 2000, le frelon asiatique prospère dans notre région. Il est responsable de dégâts dans les vergers et les ruchers. Il est important de procéder à l'éradication des nids.

Il est de la responsabilité du propriétaire du lieu où est localisé le nid de se charger de sa destruction. Il en est de même pour la mairie en ce qui concerne l'espace public.

N'agissez pas seuls ! Des professionnels sont à votre service pour s'en charger, ils sont équipés comme il se doit. Aucune déclaration n'est à réaliser auprès de la mairie lors de la découverte d'un nid de frelon asiatique.

Nous en appelons donc à votre vigilance et votre réactivité pour agir en conséquence.

INFOS PRATIQUES MAIRIE

La mairie met à disposition des habitants une application afin d'être alerté et suivre les actualités de la commune. C'est gratuit et sans inscription. Pensez à ajouter POMAREZ à vos favoris sur votre smartphone ou retrouvez cette application sur le site officiel de la mairie : pomarez.fr

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être ALERTÉ INFORMÉ PRÉVENU

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la Mairie sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

Informations COVID

ORGANISATION DE L'ÉCOLE PENDANT LE RECONFINEMENT.

LETTRÉ D'INFORMATION DE LA DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ

Le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées a mis en ligne une foire aux questions, mise à jour en continu dans le cadre de la reprise de l'épidémie.

Pour les interrogations spécifiques des personnes handicapées et de leurs aidants qui font face à des situations compliquées, telles que des difficultés d'accès aux soins ou à des solutions de répit, ou pour toute personne isolée, un numéro unique d'appel est disponible au 0 800 360 360.

PRÉFECTURE DES LANDES

Dans le cadre du suivi du confinement, la préfecture des Landes a activé le plan d'alerte et d'urgence. Elle demande à la mairie, de mettre en œuvre un registre des personnes vulnérables (constitué en mairie, selon la Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et les articles R121-2 à R121-12 du Code de l'action sociale et des familles). Ce registre permettra d'avoir une connaissance des publics potentiellement fragiles à la Covid-19 sur notre territoire et ainsi d'organiser une veille auprès d'eux.

Suite aux annonces gouvernementales du jeudi 29 Octobre, la rentrée des vacances de la Toussaint a été organisée dans le respect des conditions sanitaires renforcées soit le respect des groupes de classes, le port du masque pour les élèves de plus de 6 ans et la désinfection régulière des salles.

Pour éviter les brassages des groupes, les arrivées et départs des élèves ont été échelonnés et le respect des classes maintenu lors des temps périscolaires, TAP et accueil périscolaire. De même, les interclasses sont décalés dans le temps et l'espace, les services de repas à la cantine également échelonnés.

Selon le protocole sanitaire, durant chaque interclasse soit trois fois par jour, les classes sont aérées et une désinfection des points contacts est effectuée. Chaque fin de journée, un nettoyage-désinfection plus important est réalisé dans toutes les salles occupées.

Consciente de l'impact économique pour les familles de l'annonce du port du masque pour les enfants de plus de 6 ans, la municipalité a fait le choix de fournir à chaque enfant une dotation unique de 50 masques chirurgicaux pédiatriques.

La Mairie remercie les enfants, les parents, l'équipe enseignante, les agents communaux pour leur adaptabilité, leur implication et leur collaboration dans la mise en place de ce protocole strict qui assure la sécurité sanitaire de nos familles et permet d'assurer la continuité pédagogique en présentiel des enfants.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

RUBRIQUE 1 ⁽¹⁾

Je soussigné(e)

NOM : PRENOMS :
NÉ(E) LE :
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :

solicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

(Cochez la case correspondante à votre situation)

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
 en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
 en qualité de personne handicapée

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

RUBRIQUE 2

Je déclare bénéficier de l'intervention (Cochez la case correspondante à votre situation)

- d'un service d'aide à domicile
intitulé du service :
adresse / téléphone :
- d'un service de soins infirmiers à domicile
intitulé du service :
adresse / téléphone :
- d'un autre service
intitulé du service :
adresse / téléphone :
- d'aucun service à domicile

RUBRIQUE 3

Coordonnées de votre médecin traitant
NOM / Prénoms :
ADRESSE / téléphone :

RUBRIQUE 4

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM / Prénoms :
ADRESSE / téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Je serai destinataire d'un courrier accusant réception de ma demande. Il me sera adressé dans un délai de huit jours à réception de ma demande.

Fait à le

Signature

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur / madame le Maire

Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter le registre nominatif prévu à l'article L121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, et notamment l'organisation d'un contact périodique, en cas de mise en œuvre du plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels.

Les destinataires des informations recueillies sont les agents du Centre Communal d'Action Sociale de la commune chargés de la gestion du registre susmentionné, ainsi que les autorités et services chargés de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence susmentionné, et notamment de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile pour la mise en œuvre de ce plan.

Les données ainsi recueillies sont conservées jusqu'au décès de la personne concernée ou jusqu'à sa demande de radiation du registre nominatif (article R121-11 du CASF).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (articles 38 et suivants), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à M. le Maire / madame le maire.

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL À

⁽¹⁾ Les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant sont obligatoires



L'ÉLAGAGE : ON VOUS DIT TOUT !

ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique *Orange* et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'*Orange* supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par *ENEDIS*, supportant le réseau électrique basse tension.



POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Dans le cas des supports appartenant à *Orange*, la fibre

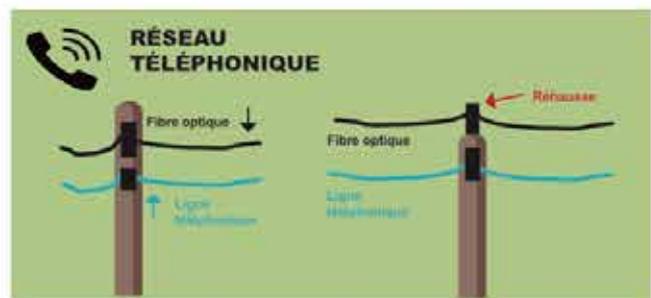
optique sera installée en général au sommet du poteau, avec ou sans rehausse selon la configuration.

Dans le cas des supports gérés par *ENEDIS*, la fibre sera installée sous la ligne électrique à des hauteurs comprises entre 4 mètres et 6 mètres selon la localisation. Ce cas sera néanmoins limité.

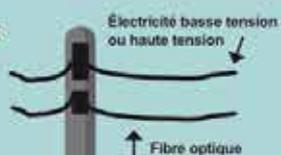


QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.



RÉSEAU ÉLECTRIQUE



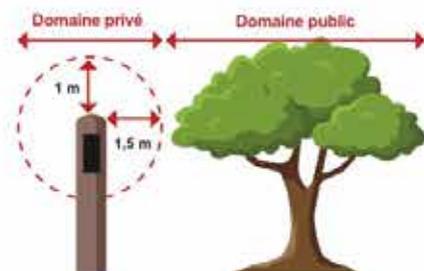
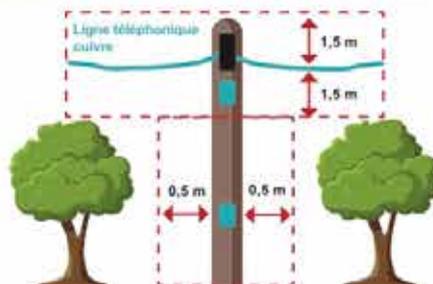
Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'*ENEDIS* (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, *ENEDIS* est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.



QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



À RETENIR!

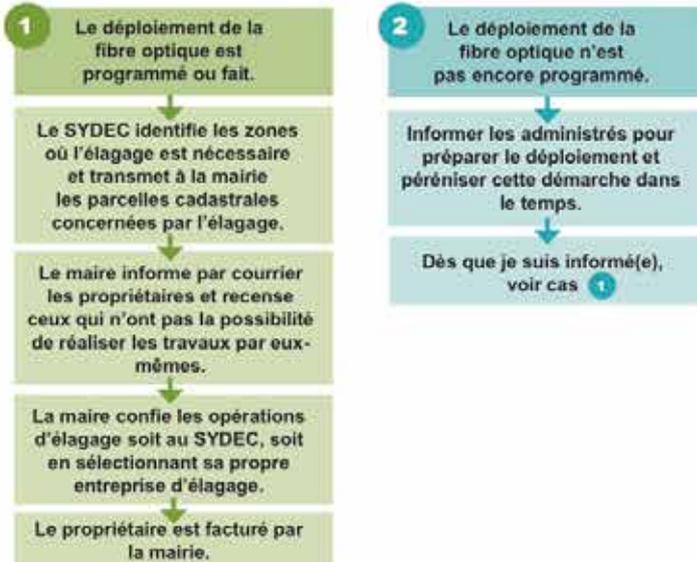
À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ.
La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.



ET SI LE PROPRIÉTAIRE REFUSE D'ÉLAGUER ?

Le maire est fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune. Il peut donc imposer l'élagage au propriétaire qui paiera les frais engagés.

OÙ EN EST MA COMMUNE ?



QUESTIONS FRÉQUENTES

Afin de vous accompagner sur les demandes éventuelles des administrés de votre commune, vous trouverez ci-dessous un ensemble de questions réponses qui vous sera utile !

QUESTIONS	RÉPONSES
Quels sont les éléments à dégager : ligne et / ou poteau ?	Les lignes et les poteaux doivent être dégagés. Au-delà des câbles de fibres optiques à poser, des boîtiers pour le raccordement des futurs abonnés le seront également.
Quelle distance doit être dégagée autour de la ligne et / ou poteau ?	L'élagage doit être réalisé dans un rayon de 1,5 m autour des câbles existants et sur une hauteur de 1 mètre, du sol vers le sommet du poteau.
Comment sont établis les devis transmis à la commune lorsqu'elle confie l'élagage au SYDEC ?	L'entreprise d'élagage, sélectionnée par le SYDEC dans le cadre d'un marché public, valide les linéaires communiqués par la commune comme nécessitant un élagage. Le SYDEC établira par la suite un devis pour l'ensemble des zones concernées, sur la base des tarifs du marché d'élagage, maîtrise d'oeuvre incluse.
Les propriétaires peuvent-ils demander un devis? Et si oui, à qui ?	Les propriétaires peuvent contacter l'entreprise d'élagage présente sur le territoire.
L'évacuation des bois coupés est-elle comprise dans le tarif indiqué dans le devis ? Qui a la charge de cette évacuation ?	Oui. Le tarif comprend l'élagage ainsi que l'évacuation des déchets par l'entreprise retenue dans le cadre du marché.
Lorsque les plantations gênantes sont des arbres centenaires (chênes), les propriétaires doivent-ils les couper ?	Il n'est pas demandé d'abattre un arbre entier, seule la végétation qui empiète sur le domaine public est à élaguer. Si l'élagage n'est pas possible, l'entreprise d'élagage retenue étudiera au cas par cas les solutions envisageables.
Si le propriétaire décide de procéder par lui-même à l'élagage, doit-il notifier sa réponse par écrit ? Ou un simple appel téléphonique peut-il être pris en compte ?	Les services communaux sont libres de gérer les retours d'information. Cependant, un écrit est toujours souhaitable.
Quand est-ce que la liste des parcelles à élaguer doit être retournée au SYDEC ?	Une date limite de retour est communiquée par le SYDEC, en même temps que les adresses concernées. Il est important qu'à cette date précise, vous ayez transmis au SYDEC la liste des parcelles sur lesquelles l'élagage n'a pas été réalisé.
Certains propriétaires souhaitent savoir si un débroussaillage sous la ligne est indispensable. Quelle réponse leur apporter ?	Pour poser les câbles, les entreprises interviennent à l'aide de nacelles. Il est demandé aux propriétaires de dégager les accès, notamment au niveau des poteaux.
Lorsque le propriétaire contacté affirme qu'il y a une erreur : il n'y a ni ligne, ni arbre devant sa parcelle. Que faire ?	Les relevés des zones nécessitant un élagage sont effectués sur le terrain et reportés dans une application superposant le cadastre et une vue satellite de la commune. Il peut donc arriver, lors du tracé des zones, que les deux couches ne se superposent pas correctement et qu'une parcelle soit modifiée (notamment lorsqu'elle se situe entre deux parcelles à élaguer). Par conséquent, si aucune végétation n'est présente devant la parcelle, le propriétaire ne devra pas tenir compte du courrier.
Certains particuliers sont étonnés que ces élagages relèvent de leur responsabilité. Ils veulent savoir si la fibre sera enterrée ou accrochée sur les poteaux existants... Quelle réponse leur apporter ?	Conformément aux règles d'ingénierie et aux règles de subvention de l'Etat, les infrastructures existantes (Orange, Enedis...) sont réutilisées pour le déploiement de la fibre optique. La fibre empruntera donc le même cheminement que le réseau de téléphonie cuivre (aérien ou souterrain).

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SÉANCE DU 11 JUIN 2020

Adoption du règlement intérieur

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal l'obligation nouvelle pour la commune d'instaurer un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant l'installation. Il fixe notamment la fréquence des réunions, le régime des convocations, les droits des élus, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune.

Le règlement intérieur annexé est adopté à l'unanimité.

Indemnités de fonction des adjoints et du maire

Monsieur le Maire explique le mode de calcul des indemnités du maire et des adjoints. Celles-ci sont déterminées par pourcentage du montant brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le taux maximal est calculé en fonction de la population totale de la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de calculer les indemnités du maire et des adjoints au taux maximal de la tranche des communes de 500 à 999 habitants, ainsi que d'adopter un versement mensuel.

Délégations de pouvoir au maire

Monsieur le Maire expose le principe des délégations que le Conseil Municipal peut lui accorder pour la bonne marche des services et une meilleure efficacité de l'action municipale, sachant que le Maire est tenu de rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- La passation et la signature des marchés jusqu'à 207 000€ H.T.,
- Le droit de préemption institué sur la commune jusqu'à un montant de 200 000€.

Désignation des membres à la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire présente le rôle de la commission d'appel d'offres. Sont élus à l'unanimité

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ludovic NOUGARO	Véronique GUILHORRE
Alain GARBAY	Joëlle LAGOUARDETTE
Maryse DUPRAT	Guillaume BESSELLERE

Election des membres du CCAS

Monsieur le Maire présente le rôle du CCAS et la méthode de composition du Conseil d'Administration.

Sont élus à l'unanimité : Joëlle LAGOUARDETTE, Laurent MROZINSKI, Colette DUPOUY et Hélène TORTIGUE.

Sont présentés par Monsieur le Maire, sous réserve de leur accord, Sandrine LESGOURGUES, Myriam BARGELES, Christian LASSERRE et Simone LESPARRE.

Formation des élus

Monsieur le Maire présente une disposition du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant un droit à formation à leurs fonctions pour les élus. Monsieur le Maire explique que l'offre de formation n'est pas connue à l'avance, celle-ci étant formulée par les organismes au fur à mesure de l'ouverture de sessions. Véronique GUILHORRE demande à ce que les élus soient informés par mail des différents catalogues de formations. Les services administratifs communiqueront les informations aux élus dès réception. Monsieur le Maire indique la possibilité de suivre une formation en visioconférence sur le budget les 22 et 23 juin.

Une enveloppe de 5000€ pour l'année 2020 est décidée à l'unanimité.

Protection des élus

Monsieur le Maire expose l'obligation faite aux communes par la loi Engagement et Proximité de souscrire un contrat d'assurance pour le maire et les élus titulaires d'une délégation. Ce contrat doit couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection. Le coût de cette souscription sera compensé par l'Etat par le biais d'une dotation annuelle.

A la question d'un éventuel doublon avec les assurances souscrites personnellement par les élus, Monsieur le Maire indique que cette protection couvre les actes réalisés dans le cadre d'élu uniquement. Monsieur le Maire indique en réponse à une interrogation que cette protection ne couvre que les élus titulaires d'une délégation et lui-même.

Après vérification des contrats d'assurances déjà souscrits, le Conseil Municipal valide la signature d'un tel contrat.

Location de garage

Monsieur le Maire présente avec un plan les différents garages appartenant à la commune, qui peuvent être loués. Il rapporte la demande d'un locataire de la commune qui souhaite louer un garage supplémentaire en sus de celui déjà occupé. Une autre personne a émis la demande de louer deux autres garages. Trois garages étant libres, Monsieur le Maire propose la location de ceux-ci, au loyer de 20€ par mois par garage.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location correspondants.

Tarifs bois

Monsieur le Maire présente les différents services proposés par la mairie concernant la vente de bois. L'exploitation des parcelles destinées à la vente ayant commencé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider des tarifs de vente.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- 25€ TTC le m3 apparent pour les habitants de la commune
- 33€ TTC le m3 apparent pour les personnes extérieures à la commune.

Geneviève TACHOIRES interroge Monsieur le Maire sur l'accès aux ventes de bois pour les personnes extérieures à la commune et les quantités vendues. Monsieur le Maire explique que la priorité est donnée aux habitants de la commune, puis, les volumes étant

sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre, les coupes non réservées sont proposées aux extérieurs.

La découpe et la livraison sont facturées par l'entreprise en charge de l'exploitation forestière, les tarifs à ajouter au prix du m3 sont les suivants :

- Chargé en 2m sur place : 5€
- Livré en 2m : 11€
- Livré en 50cm : 27€
- Livré en 33cm : 29€

Tarifs de cantine et de garderie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation à l'horizon 2022 de s'approvisionner local avec une proportion de produits issus de l'agriculture biologique. Il laisse la parole à Hélène TORTIGUE, qui retrace l'évolution des tarifs de la cantine, et évoque la nécessité de réaliser le calcul du coût total par repas. Maryse DUPRAT demande si avec le recours aux circuits courts, la commune subirait une hausse du coût de revient. Hélène TORTIGUE indique que l'approvisionnement local est déjà mis en place progressivement, et qu'une augmentation de 2000€ est supportée chaque année.

Monsieur le Maire rappelle l'importance des impayés de cantines, qui se traduisent pour certains en admission en non-valeur. Hélène TORTIGUE expose que la cantine de Pomarez est l'une des moins chères en tarif unique, beaucoup de commune pratiquant le tarif indexé sur le quotient CAF. Elle suggère une augmentation de 0.10€ par repas dès la rentrée, et de renforcer le recours aux produits bio et locaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation des tarifs. Suite à suggestion, les raisons de cette hausse seront expliquées lors du prochain bulletin municipal, accompagné de l'historique des tarifs. En ce qui concerne les impayés, des propositions de recouvrements seront faites rapidement, afin d'apurer les dettes avant la rentrée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à s'intéresser désormais aux tarifs de la garderie. Rappel est fait du fonctionnement en régie, avec l'achat de carte à l'avance, ce qui empêche les impayés. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des tarifs précédents.

Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire explique le procédé d'admissions en non-valeur de certaines créances de la commune. Ce sont des dettes d'années antérieures, dont le recouvrement est devenu impossible.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la liste de titres présentée.

Cession de jouissance de la licence IV

Une demande de location, avec une proposition de tarif a été réceptionnée par Monsieur le Maire pour la location de la licence IV de la commune. La proposition est de 100€/mois la première année, puis 150€/mois la suivante en cas de succès. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du commerce aux tarifs mentionnés, désigne Maître ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte de cession de jouissance, et décide que les frais notariés seront à la charge du locataire.

Marché de travaux salle André Garbay

Monsieur le Maire cède la parole à Ludovic NOUGARO, 3ème adjoint en charge des bâtiments. Présentation est faite de la nature des travaux (élévation des niveaux de sécurité, rénovation de l'enveloppe du hall des sports, et création d'une extension). Concernant le planning, le dossier de consultation est en cours de validation au sein de la mairie, le dossier devant être présenté à la commission en juin. Il sera ensuite exposé au Conseil Municipal lors de la séance de juillet ; le lancement de la consultation se ferait en septembre, pour un commencement des travaux espéré en 2021. Les interventions des entreprises auront un impact sur l'occupation des salles, le choix du planning devra être fait avec attention.

Ludovic NOUGARO annonce aux membres du Conseil Municipal que des réflexions d'économies d'énergies seront systématiquement menées lors de travaux sur les bâtiments. Monsieur le Maire ajoute qu'il est du devoir de chacun des membres de prendre en compte le critère des économies lorsqu'ils prendront une décision pour la commune. A l'interrogation des économies réalisées avec la chaudière bois, Monsieur le Maire affirme qu'elles sont présentes, et qu'elles le seront d'autant plus avec les travaux à venir.

Les questions diverses.

- **Déconfinement** : le protocole de l'école étant très lourd, tout le personnel d'entretien y est mobilisé, jusqu'à nouvel ordre. De ce fait, le nettoyage récurrent des salles communales est impossible. Un planning de désinfection est établi (sous réserves de nouvelles annonces gouvernementales) afin de permettre aux associations de les fréquenter à nouveau. Celles-ci s'engageront à respecter le protocole qui leur sera transmis par la mairie, sous peine de se voir refuser l'accès aux locaux. La responsabilité sera celle des présidents des associations. Les produits de nettoyage ainsi que les fiches d'utilisations seront mis à disposition.

- **Le terrain de rugby** sera remis en état sous quinzaine.

- **Une expertise est en cours pour les arènes** suite aux dégâts causés par la grêle.

- **Proposition de GASCON LANAS** : il s'agit d'une association souhaitant proposer un spectacle avec de jeunes coursayres au profit de la course landaise. Ils demandent le prêt des arènes, et s'occupent de toute l'organisation. Le Conseil Municipal est d'accord pour le principe, les détails étant à définir plus précisément.

- **Projet de stand de tir** : Présentation est faite d'un projet éventuel de stand de tir sur la commune, sur un terrain privé situé en zone agricole. L'avis du Conseil est sollicité sur l'installation d'un tel projet. Le conseil ne pouvant se prononcer sans avoir plus de détails, une réunion sera prévue avec les porteurs de projets, et un représentant de la DDTM selon disponibilité.

- **Communauté de Communes** : l'enveloppe intercommunale permettant de venir en aide aux entreprises en difficulté est pratiquement épuisée. Il a été décidé d'en créer une nouvelle, la contribution des communes se fera sur la base de 2€/habitant. Quant à elle, la communauté de communes abonde cette réserve d'environ 16 000€. Par ailleurs, une caisse régionale a été abondée par la communauté de communes.

- **Impayés** : Monsieur le Maire a reçu un locataire d'un appartement communal suite à des impayés. Une solution a été proposée, en attente d'acceptation du locataire, avant d'enclencher une procédure de recouvrement.

- **Bulletin municipal** : La mise en page du bulletin était réalisée jusqu'alors par Isabelle PANDELES, élue sortante. Il convient désormais de sous-traiter la conception du bulletin. Divers devis ont été demandés. La question du rythme de publication a été soulevée, ce point sera étudié en commission communication.

- **ONF** : le programme d'entretien 2020 des parcelles forestières soumises a été présenté.

- **Présentation de la réorganisation des services communaux amorcée.**

- **La publicité pour les lotissements** va être faite via des panneaux d'informations, dont le visuel est en finition.

- **Question sur la présence de la gendarmerie sur la commune** : incivilités ayant eu lieu devant l'école, en début de soirée. L'incivilité sur les voies de circulation et le non-respect du code de la route sont mentionnés.

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire laisse de nouveau la parole à Françoise LAHITTE, qui explique que les trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti) sont assises sur la valeur locative. Suite à la réforme menée par le gouvernement, la taxe d'habitation n'est désormais plus perçue par les communes, mais compensée à l'euro près par l'Etat.

Le vote de ces taxes doit s'effectuer avant le 03 juillet 2020. En réponse à la question de Caroline NEL, les taux votés lors de cette séance seront applicables sur les avis d'impositions de 2020.

Une revalorisation des bases faites par l'Etat engendre, à taux constants, une augmentation du produit prévisionnel de 3.5%.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (18 voix) de maintenir les taux suivants : TFB à 17.04% et TFNB à 54.88%.

Budget Primitif 2020 Photovoltaïque

Ce budget retranscrit les opérations d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de Pomarez, il y a déjà quelques années, ainsi que les recettes liées à la revente de l'électricité produite.

Arrivée de Sébastien LARRERE à 20h30.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	48 150€	Excédent antérieur reporté	30 704€
		Propositions nouvelles	17 446€
TOTAL	48 150€	TOTAL	48 150€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	30 000€	Excédent d'investissement reporté	15 617€
Propositions nouvelles	11 694€	Propositions nouvelles	26 077€
TOTAL	41 694€	TOTAL	41 694€

Budget Primitif 2020 Forêt sectionnale de Pomarez-Gert

Ce budget, créé en 2019, retranscrit les opérations de gestion de la forêt. Un expert est missionné depuis la création pour défendre la propriété de la forêt. Un plan de travaux a été voté en 2019, avec l'ONF.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement)

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	5 000€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	5 000€
TOTAL	5 000€	TOTAL	5 000€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	0€	Propositions nouvelles	0€
TOTAL	0€	TOTAL	0€

Budget Primitif 2020 Lotissement Pont du Bos

Ce budget retranscrit les opérations de création du lotissement du Pont du Bos, ainsi que les recettes liées à la vente des lots.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	564 978€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	564 978€
TOTAL	564 978€	TOTAL	564 978€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	89 558€
Propositions nouvelles	504 188€	Propositions nouvelles	414 630€
TOTAL	504 188€	TOTAL	504 188€

Budget Primitif 2020 Lotissement Poursicam

Ce budget retranscrit les opérations de création du lotissement du Poursicam, ainsi que les recettes liées à la vente des lots.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	377 425€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	377 425€
TOTAL	377 425€	TOTAL	377 425€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	95 523€
Propositions nouvelles	370 228€	Propositions nouvelles	274 705€
TOTAL	370 228€	TOTAL	370 228€

Budget Primitif 2020 Commune

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (vote par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1 634 193€	Excédent antérieur reporté	161 235€
		Propositions nouvelles	1 472 958€
TOTAL	1 634 193€	TOTAL	1 634 193€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	326 560€	Excédent d'investissement reporté	128 795€
Déficit d'investissement reporté	140 206€	Propositions nouvelles	1 276 591€
Propositions nouvelles	938 620€		
TOTAL	1 405 386€	TOTAL	1 405 386€

Subventions aux associations

Les sommes allouées sont reconduites à l'identique, hormis les modifications suivantes proposées :

- Baisse de moitié de la subvention du Comité des fêtes (pas de festivités organisées en 2020, mais soutien apporté aux ganaderos)
- Baisse de moitié de la subvention de la Coopérative scolaire de l'Ecole de Pomarez (pas de voyage scolaire organisé en 2020).
- Subvention exceptionnelle à l'association de Pétanque pour l'organisation d'un évènement en février 2020 (délibération n°3 du 07.01.2020) : 1000€.

Les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 du budget de la commune.

Convention de subventionnement de l'Harmonie

Monsieur le Maire propose la reconduction de la convention de subventionnement et de mise à disposition des locaux à l'Harmonie de Pomarez. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Renouvellement des membres de la CCID

Cette commission est notamment chargée de procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette de la taxe d'habitation et du foncier bâti et d'arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Elle est composée du Maire et de six commissaires désignés, ainsi que leurs suppléants, par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressés par le Conseil Municipal. M. le Maire propose la liste des commissaires suivante, sous réserve de l'accord des personnes extérieures au Conseil Municipal. Cette liste sera soumise à la direction des impôts pour désignation des membres. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste proposée.

Claude LASSERRE
Alain GARBAY
Didier DARTIGUES
Guy SAINT-JEAN
Hélène BERNET
Jean PEMARTIN

Jean-Claude HAYET
Christian LASSERRE
Thierry DUCASSE
Gérard DARRIGAND
Jean-Marie LARRIEU
Jean-Louis GIACOMIN

Hervé GUICHEMERRE
Michel MARQUEVIELLE
Jean-Jacques BARGELES
Jean-Michel DUDES GOUSSEBAIRE
Raymond TACHOIRES

Délégués SIVU des Chênaies

Lors du premier conseil municipal, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants avaient été désignés, comme les années précédentes. Pour rappel, la délibération du 11.06.2020 était la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joëlle LAGOUARDETTE	Hélène TORTIGUE
Daniel BUOSI	Colette DUPOUY

Cependant le SIVU a informé la commune de Pomarez qu'elle ne pouvait être représentée que par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité, Joëlle LAGOUARDETTE en tant que délégué titulaire et Daniel BUOSI en tant que délégué suppléant.

Acquisition de parcelles chemin du Yout

Il s'agit de 3 parcelles, appartenant aux propriétaires des parcelles attenantes, supportant la présence des fossés et bas-côtés, qu'il convient d'intégrer dans le domaine communal. Les frais d'actes pourraient s'élever à 250€ par parcelle.

La délibération est repoussée à une date ultérieure, afin de mener à bien les négociations avec les propriétaires.

Fêtes et cérémonies

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes précisent de façon exhaustive les dépenses qui pourront être imputées au compte 623 « fêtes et cérémonies ». Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire les dépenses suivantes au compte 623 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonie tels que, par exemple, les décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, café et autres boissons disponibles en mairie ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podium, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- Les frais de restaurations, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget principal.

Modification du contrat incendie des communes

Monsieur le Maire a reçu la société d'assurances AREAS pour faire le point sur les divers contrats d'assurances souscrits par la commune. Compte tenu de la faible sinistralité du patrimoine de la commune ces dernières années, la Commune peut bénéficier d'une baisse de tarif :

- cotisation précédente : 31 428€

- nouvelle proposition : 27 203€ (soit 4 225€ d'économies)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Les questions diverses.

- Une présentation d'un projet de salle de sport (sous enseigne l'Orange Bleue) a été faite à Monsieur le Maire. La parcelle où le déplacement de l'aire de camping-car serait en projet est convoitée par les porteurs de projet, en partie du moins. Ils souhaitent acquérir une parcelle de 300 à 400 m² (pour un total de 1500m² disponible). Une étude plus approfondie est en cours, afin d'évaluer la possibilité de faire cohabiter les deux projets.

- Maison Bernède : suite à un appel à l'association ecclésiastique, le prêtre CARRERE a informé Monsieur le Maire du projet en cours : vente du studio de l'essor pomarézien pour financer la création d'appartements à fin locative. Ils souhaitent conserver la cuisine et la grande salle pour proposer le tout à un restaurateur, ainsi que de proposer l'étage pour réaliser des chambres d'hôtes. Le promoteur consulté par leurs soins serait plus d'avis à détruire le bien.

Il sera judicieux de prévoir lors de la réfection de l'avenue du Marsan, un passage bateau plus large.

Un projet de MAM est également à l'étude.

- Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe d'élus se constitue, afin de poursuivre la démarche menée auprès des anciens de la commune pendant le confinement (appels réguliers, visites, ...).

- Un logement communal au presbytère sera libéré, suite aux négociations menées. L'apurement de la dette en cours pour un autre locataire se fera via retenue sur salaire dans les prochains mois.

- Monsieur le Maire informe le conseil de sa candidature à la présidence du Syndicat des Eschourdes.

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Création d'une servitude de passage

Un programme de construction de logements sociaux a débuté fin juillet par les PAVILLONS DU SOLEIL, pour le compte de XL Habitat. La réalisation de ce programme était conditionnée par l'octroi d'une servitude de passage par la commune au profit de la parcelle G788, issue de la division de la parcelle G 549.

Monsieur le Maire propose de créer la servitude de passage dans les conditions suivantes:

Fonds servants : Propriété de la Commune de Pomarez Section G n° 501p et n°789p

Fonds dominants : Propriété des PAVILLONS DU SOLEIL Section G n° 788 (lot 1)

Assiette et description : telles que définies sous trame quadrillée bleue sur le plan ci-annexé

Conditions d'exercice : des plus étendues.

Condition d'établissement et d'entretien : l'entretien de la voirie sera à la charge du fond dominant, l'entretien du réseau pluvial sera à la charge du fond servant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de cette servitude, et décide que les frais liés à la création de cette servitude seront à la charge du fonds dominant. Me DARMAILLACQ est chargé de la passation de l'acte correspondant. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte et tout document afférent à la présente.

Vente de biens immobiliers Rue de la Gendarmerie

Un habitant de la Commune est intéressé par l'achat l'ensemble immobilier communal sis Rue de la Gendarmerie. Une évaluation par France Domaine avait été réalisée en 2011, portant la valeur de l'ensemble (maison individuelle et 4 appartements, le tout actuellement occupés par des locataires) à 445 000€ sans occupants, ou 390 000€ avec occupants.

Une discussion avait été menée par Claude LASSERRE lors du mandat précédent, l'acheteur en propose 340 000€.

Une agence immobilière, consultée afin de s'assurer de la cohérence de l'offre, n'émet pas d'avis contradictoire.

Oriol MARTINEZ demande si l'opération est intéressante pour la commune, Monsieur le Maire répond par la positive. Dominique LAFOURCADE interroge Monsieur le Maire sur la destination de l'ensemble immobilier par la suite. A la connaissance de la municipalité, les biens seraient conservés en logement.

Le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Joëlle LAGOUARDETTE et Sébastien LARRERE), décide d'accepter la cession de l'ensemble immobilier situé 89 à 97 rue de la Gendarmerie (parcelle cadastrale AB 512), et de fixer le prix de cession à 340 000 €. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente vente, et Me ROBIN Nicolas, Notaire à Pomarez, est désigné pour la passation de l'acte de cession.

Vente d'une parcelle Rue de la Gendarmerie

Un habitant de la Commune a présenté une demande pour l'acquisition d'une parcelle contigüe à sa propriété. Les frais de bornages seraient à sa charge, ainsi que les frais de notaires. Une proposition à 35€ HT/m² est présentée par M. le Maire, pour une surface de 110 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la cession de cette parcelle de 110 m² au prix de 35€ HT/m². M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente vente, et Me ROBIN Nicolas, Notaire à Pomarez, est désigné pour la passation de l'acte de cession.

Vente d'une parcelle Rue du Stade

Une salle de sport souhaite s'implanter sur la commune, sous l'enseigne « L'ORANGE BLEUE ». Les porteurs du projet sont intéressés par une parcelle située Avenue du Stade, propriété de la commune. La surface totale souhaitée n'est pas encore déterminée, au minimum 500 m². Les frais de notaires seraient à la charge de l'acquéreur.

Une question est posée par Oriol MARTINEZ sur l'emplacement prévu pour la future aire des camping-cars, ceux-ci seront installés sur une autre parcelle à proximité. Geneviève TACHOIRES propose d'étudier la création d'une aire de jeux vers le stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la cession de cette parcelle, en totalité ou en partie, au prix de 30€ HT/m², soit 35.47€/m² TVA à la marge incluse. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente vente, et Me ROBIN Nicolas, Notaire à Pomarez, est désigné pour la passation de l'acte de cession.

Acquisition de parcelles Chemin du Yout

Il s'agit de 3 parcelles, appartenant aux propriétaires des parcelles attenantes. Ces parcelles supportent la présence des fossés et bas-côtés, qu'il convient d'intégrer dans le domaine communal. Les frais d'actes pourraient s'élever à 250€ par parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'acquisition de 3 parcelles (cadastrées E342, E344, E346), chacune à l'euro symbolique. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente vente, et Me ROBIN Nicolas, Notaire à Pomarez, est désigné pour la passation de l'acte de cession.

Coupes de bois 2021

Un plan de gestion de la forêt est établi sur 15 ans par l'ONF. Chaque année, le Conseil Municipal décide des travaux à accomplir, soit en suivant le plan prévu, soit en y apportant des modifications.

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2021 présenté par l'Office National des Forêts,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2021 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

ETAT D'ASSIETTE : coupes prévues à l'aménagement					
N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Volume estimé
6	Chêne	Amélioration	8.37 Ha	7.28 Ha	250 m3
8	Chêne	Amélioration	8.09 Ha	7.04 Ha	250 m3

Le Conseil Municipal décide également que les coupes des parcelles 6 et 8 seront vendues façonnées. La commune réalisera elle-même l'exploitation des bois et confiera à l'ONF une mission d'assistance technique à donneur d'ordres pour le suivi de l'exécution de ces travaux d'exploitation. Leur financement sera inscrit au budget communal. Les bois façonnés seront vendus en bloc ou à la mesure dans le cadre de consultations de gré à gré. Monsieur le Maire se voit donner pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Renouvellement bail location garage

Vu la demande formulée par M. MARTINEAU Cyril et Mme GAUBERT Aurore relative au renouvellement du bail de location d'un garage communal échu le 30.06.2020,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé, à l'unanimité, de renouveler à compter du 1er juillet 2020 et pour une durée de 1 an la location du garage occupé à M. MARTINEAU Cyril et Mme GAUBERT Aurore, domiciliés 117 chemin du Bos à Pomarez, le garage communal sis au 89 bis rue de la Gendarmerie. Le loyer mensuel est fixé à 20€. Le contrat de bail présenté est approuvé.

Réalisation de prêt

Il est inscrit au BP 2020 du budget de la Commune un emprunt de 255 000€ afin de financer les travaux qui seront réalisés à la salle André GARBAY.

Une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires

Vu les propositions remises par les organismes financiers contactés pour la réalisation d'un prêt de 255 000€, après échanges, il est décidé de reporter la délibération à la prochaine séance du Conseil Municipal. Il sera demandé aux organismes bancaires ayant remis leurs offres de revoir leur proposition, compte tenu des taux accordés aux collectivités avoisinantes.

Redevance machine de distribution de pain

Un boulanger de la commune occupe le domaine public depuis 2015 avec l'installation d'un distributeur de pain. Il convient de renouveler l'arrêté d'occupation, échu le 12.07.2020.

Alain GARBAY demande si les droits de place du marché sont correctement payés, et demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir une modulation des tarifs pour les commerçants pomaréziens qui participent à la vie de la commune. Monsieur le Maire confirme que les sommes dues sont acquittées en temps et en heure, et propose à la commission Finances, lors de sa prochaine réunion, d'étudier l'ensemble des tarifs et redevances pratiqués sur la commune, pour une révision éventuelle de ceux-ci.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR et 1 voix CONTRE (Alain GARBAY), d'accepter que M. MOREAU Sébastien maintienne l'installation d'un distributeur de pain (emprise moins de 1m²) sur le domaine public communal à l'entrée de son commerce. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour cet équipement est fixé à 50€ par an à compter du 13 juillet 2020. Les modalités d'occupations seront fixées dans le cadre d'une permission de voirie.

Renouvellement des concessions de chasse

Les baux de concession de chasse à la palombe dans la forêt communale signés en 2014 ont expiré au 31 août 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Caroline NEL), d'attribuer les concessions de chasses ci-dessous :

Poste n°1 : M. Jean-Christophe LACOSTE

Poste n°2 : M. Sylvain PARNAUT

Poste n°3 : M. Jean DULAU

Poste n°16 : M. Yves LATAPPY

Poste n°17 : M. Henri GARBAY et Jean-Jacques LAMAISON

Poste n°18 : M. Patrick LAFARGUE

Poste n°19 : M. Yves CASTAGNET

Le loyer annuel de chaque concession est fixé à trente euros, le point de départ de la location étant le 1er septembre 2020, pour une durée de 3 ans. Un acte administratif sera passé avec chaque concessionnaire sus-désigné. Les postes de chasse n° 6, 7, 8, 9 et 15 demeurent vacants.

Les questions diverses.

- Monsieur le Maire réalise un appel à candidature au sein des conseillers pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales (5 titulaires et 1 suppléant). Les volontaires sont :

Oriol MARTINEZ

Alain GARBAY

Joëlle LAGOUARDETTE

Hélène TORTIGUE

Geneviève TACHOIRES

Sébastien LARRERE (suppléant).

- Oriol MARTINEZ signale des petits travaux à réaliser au sein de l'enceinte de l'école : ajout de gravier sous les structures de jeux dans la cour arrière. Il est nécessaire de vérifier la clôture récemment installée.

- Oriol MARTINEZ propose d'envisager l'installation d'une boîte à livres participative aux abords de l'école.

- Hélène TORTIGUE informe les membres du conseil de la dernière réunion de la commission personnel école ayant eu lieu, durant laquelle Myriam SEVELIN a présenté le projet éducatif à réaliser par la municipalité pour Juin 2021. Les plannings des agents pour la rentrée 2020-2021 ont été ensuite exposés (communiqués aux agents début août). Les impayés de cantines ont été étudiés, relancés. Certains règlements sont déjà parvenus.

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Réalisation de prêts

- Il est inscrit au BP 2020 du budget de la Commune un emprunt de 255 000€ afin de financer les travaux qui seront réalisés à la salle André GARBAY.

- Une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires, il leur a été demandé de retravailler leurs offres suite à la réunion du Conseil Municipal de septembre, ayant eu connaissance des taux proposés aux collectivités voisines. Les nouvelles propositions reçues montrent une baisse notable des taux d'intérêts.

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de souscrire l'emprunt auprès de LA BANQUE POSTALE selon les conditions suivantes : durée 15 ans, taux 0.69%, périodicité annuelle, amortissement progressif à échéances constantes.

Adoption du règlement intérieur de l'accueil périscolaire

- Suite à une réunion de la Commission Accueil scolaire et périscolaire, il a été proposé au vote du Conseil Municipal un nouveau règlement intérieur pour l'accueil périscolaire. Les changements, mineurs, permettent de prendre en compte des problématiques récurrentes et de répondre à des protocoles sanitaires plus stricts.

- Geneviève TACHOIRES fait part à l'assemblée de la gêne ressentie concernant le passage sanction. Lecture est faite d'extrait de règlements intérieurs d'autres collectivités, pour exemple. Après discussion, l'ensemble du conseil municipal accepte le nouveau passage élaboré conjointement. Le règlement intérieur proposé est adopté à l'unanimité. L'entrée en vigueur est immédiate.

Approbation du programme pour les travaux de la salle André GARBAY et demande de subventions

- La commune a saisi l'opportunité de demander une subvention exceptionnelle pour les travaux de la salle André GARBAY. Il s'agit de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'amélioration de la performance énergétique. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le plan de financement ci-dessous (sur la base d'estimations, l'appel d'offre étant en cours) et autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches afférentes à la présente décision.

Plan de financement prévisionnel Amélioration de la performance énergétique	
DETR 2020 40%	52 684.65€
DSIL 30%	39 513.49€
Autofinancement ou emprunt	39 513.50€
TOTAL	131 711.64€

- Ludovic NOUGARO informe l'assemblée du planning prévisionnel de ces travaux : les offres sont à remettre pour le 5 octobre 2020, les travaux sont projetés pour le printemps 2021, pendant les vacances scolaires, puis pendant les vacances estivales, pour minimiser les désagréments occasionnés auprès des associations. La réception du chantier est souhaitée pour mi-septembre au plus tard.

Modification des concessions de chasse

- Les baux de concession de chasse à la palombe dans la forêt communale signés en 2014 ont expiré au 31 août 2020. Un des concessionnaires nous a fait part de son souhait de ne pas renouveler

sa concession. Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les postes de chasse n° 1, 6, 7, 8, 9 et 15 demeurent vacants.

Désaffectation, déclassement et cession de parcelles au lotissement NOLIBOS

En mars 2019, le Conseil Municipal avait acté la cession de 3 parcelles (cadastrées G 756 pour 131m², G 474 pour 172m², G 754 pour 178m²) aux propriétaires des parcelles attenantes. Une erreur matérielle s'étant glissée dans la délibération, il convient de reprendre cette décision. De plus, la désaffectation et le déclassement des parcelles est nécessaire a priori. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désaffectation des parcelles susdites, leur déclassement du domaine public communal et leur cession aux propriétaires des parcelles attenantes. Maître ROBIN est désigné pour la passation de ces actes, et Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces ventes.

Geneviève TACHOIRES questionne Monsieur le Maire sur l'entretien des arbres présents à cet endroit. Certains seront sur le domaine public, d'autres se trouvent sur les parties privées suite à cette cession. Il a été prévu la location d'une nacelle, à partager avec les propriétaires des parcelles. L'élagage sera réalisé par un employé communal.

Les questions diverses.

- Acquisition de logiciels pour le service administratif : Un besoin de modernisation du service administratif se fait sentir. Une évolution informatique sera obligatoire d'ici 2 ans. Plusieurs devis ont été réalisés, auprès du prestataire actuel et un fournisseur concurrent. La priorité est l'acquisition d'un logiciel d'Etat civil, suivie ensuite d'une numérisation des registres, et la possibilité de travailler à plusieurs en simultané. La proposition de migration en cloud, avec adjonction de l'état civil et augmentation du nombre d'utilisateurs a été retenue. L'option du logiciel cimetièrera sera ajoutée dans un second temps. Les autres évolutions seront réalisées au fur et à mesure.

- Subventions à OCTOFOLIES : Suite à l'annulation de dernière minute de la manifestation par décision de la municipalité, l'octroi de la subvention est maintenue, au vu des frais engagés.

- La manifestation GASCON LANAS prévue le 10 octobre a été annulée, à l'initiative des organisateurs, le contexte sanitaire actuel rendant difficile la réalisation dans des conditions optimales. L'APAT a formulé une demande pour un évènement le 25 octobre, qui est à l'étude par la municipalité, mais qui semble compromis vu les mesures prises par la préfecture en ce début de semaine. Souhait de cohérence dans les décisions prises.

- Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal : Les tarifs des trois fournisseurs étant similaires, il est décidé de poursuivre avec COPYTEL.

- Téléthon : Il est actuellement très difficile d'envisager le type de manifestation habituelle pour cette année. Un courrier sera envoyé à toutes les entreprises afin de les informer que les dons restent toutefois possibles. Pour les particuliers, une urne sera installée à la mairie.

- Sainte Cécile : Cet évènement est également compromis pour le moment.

- ONF : Proposition d'achat de bois n'ayant pas trouvé preneur lors des dernières ventes : proposition à moitié prix. Refus du conseil de conclure cette vente.

- AG ADMR : Lancement d'un appel à candidature, tant pour les aides à domiciles salariées que pour des bénévoles pour la gestion de l'association.

- SDIS : Actuellement, 1 employé communal est pompier volontaire. Sébastien LARRERE expose que les pompiers volontaires ne sont généralement plus disponibles à partir d'une certaine heure, du fait de la nécessité de récupérer leurs enfants à l'école. La convention proposée permet d'assurer la garde automatique de l'enfant à la garderie de l'école, gratuitement, afin de rendre le pompier volontaire disponible pour partir en intervention. A sa charge de prévoir une personne pour récupérer l'enfant avant 19h. Une réunion sera également organisée avec les agents communaux afin de recruter d'autres volontaires.

- TENNIS DE TABLE : demande de subvention exceptionnelle pour financement professeur -> Pas de ressort de la commune en première demande, à adresser à l'USP.

- La page Facebook de la commune est créée, il faut désormais la faire vivre.

Hélène TORTIGUE :

- AG APE : Le bilan de l'année scolaire est négatif, du fait de l'annulation de certaines manifestations à cause du COVID. Les projets seront également limités pour l'année à venir. Appel à idées pour une version écolo des pins.

- Point sur le personnel : plaintes des services techniques de la surcharge de travail et de l'absence de responsable. Rencontre effectuée, et mise en place d'un planning plus précis à faire. Pas de recrutement. Rencontre avec le personnel de la cuisine scolaire pour organisation, formations demandée avec la diététicienne pour rafraîchir les connaissances.

- Impayés cantine : relances faites par courrier puis par téléphones, en baisse. Environ 600€ devraient être récupérés début octobre. L'objectif est de limiter le montant cumulé de chaque dette, en proposant des échéanciers pour épurer si nécessaire.

Ludovic NOUGARO : Point bâtiments :

- Arènes : l'expertise a retenu le motif de la grêle pour le sinistre. Les travaux sont en attente de programmation, ainsi que pour la marquise du restaurant scolaire et les skydômes du hall des sports.

- Salle des fêtes : les travaux de réfection de la toiture ont 8 jours de retards, du fait des intempéries.

- Mairie : l'isolation du hall ainsi que l'installation du nouveau système de chauffage sera fait avant la fin de l'année. Un devis sera à établir pour la peinture.

- Local personnel : à évoquer en commission bâtiment, pour local sous les arènes, actuellement utilisé en espace de stockage pour du matériel.

- Avenue du Marsan : diagnostic du réseau pluvial en cours. Une première réunion de coordination a eu lieu pour évaluer les travaux à réaliser avant les travaux de voirie (prévision septembre 2021).

- Curage des fossés à venir (en 2 fois)

- Feux tricolores : Attente de l'UTD qui doit venir voir sur place, problème de sécurité (sur le papier) concernant l'emplacement choisi pour les feux par rapport au virage. Date RDV en attente.

- SYDEC : divers travaux lancés : dépose des candélabres derrière le hall des sports, changement de la porte de l'armoire électrique éclairage du stade/tennis (+ étude d'ajout d'un boîtier externe)

- Jardin public : nous avons 5 ans pour changer les 5 candélabres ne répondant plus aux normes en vigueur. Une décision rapide est à prendre, pour espérer obtenir un subventionnement à hauteur de 45% environ.

Joëlle LAGOUARDETTE :

- La commission environnement s'est réunie, avec la présence de Benoît LARRERE, référent Espaces Verts, qui a exposé des propositions d'améliorations et de plantations. Le budget 2020 étant consommé, les projets sont reportés à 2021.

- Aire de jeux : rencontre avec un prestataire prévue samedi 03/10 à 11h.



Calendrier des pompiers 2021

Face à la situation épidémique inédite de cette année 2020 et dans le but de protéger l'ensemble de notre personnel et des citoyens, la distribution habituelle des calendriers des pompiers de POMAREZ ne peut être réalisée dans les traditions.

Afin de respecter les procédures sanitaires en vigueur et de limiter un risque de transmission accrue, il nous est impossible de réaliser la tournée en « porte à porte » comme il en était jusque là.

Ainsi, dès que la situation le permettra, l'ensemble des agents de l'Amicale des Sapeurs Pompiers va distribuer le calendrier dans chacune des boîtes aux lettres de notre secteur sans qu'aucun contact physique ne se fasse. Suite à cela, pour que chacun puisse participer à la collecte, nous mettrons à votre disposition 4 possibilités de nous faire parvenir votre don :

1/ Via l'enveloppe jointe au calendrier, à remettre directement dans la boîte aux lettres du centre (adresse préinscrite) ou bien à envoyer par voie postale.

2/ Via également cette enveloppe à déposer dans votre mairie (une urne sera prévue à cet effet, en cas de fermeture, la déposer dans la boîte aux lettres de votre mairie)

3/ Via une cagnotte en ligne sécurisée « leetchi »

4/ Lors de permanences au centre de secours (accès par le parking de l'Eglise) qui seront effectuées, si possible, tous les dimanches de 10h à 12h (dates à confirmer selon le confinement).

Dans tous les cas, merci de bien vouloir remplir vos informations personnelles au bas du courrier qui sera joint afin que nous puissions vous retourner le reçu et justifier la comptabilité.

Bien conscients des contraintes qui pèsent sur vous tous et du manque de convivialité de cette procédure, nous vous demandons cependant de la respecter scrupuleusement pour permettre de maintenir cette tradition dans ce contexte sanitaire particulier.

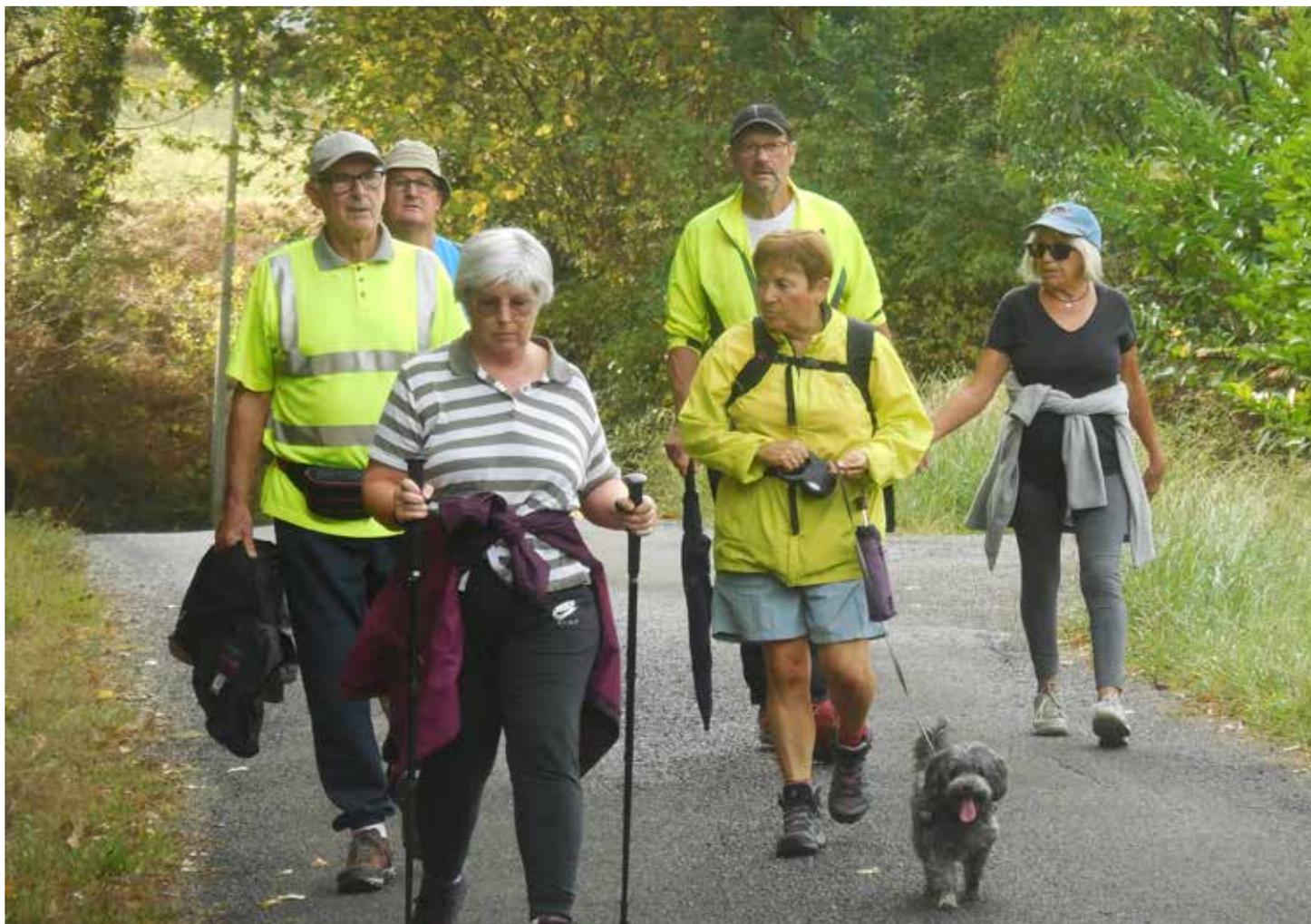
En espérant que vous répondez présents et que la générosité l'emporte encore cette année.

Amicalement,

Le conseil d'administration de l'amicale des sapeurs-pompiers de POMAREZ.

**Amicale des sapeurs pompiers de Pomarez
37 Impasse de la Tour - 40360 Pomarez
amicale.sppomarez@hotmail.fr**

Nos Associations en Images



CLUB DES RETRAITÉS «LOUS BAROUNNETS DE LA MECQUE»

L'activité «Marche» par l'image.

Autour du Lac du Grec à Orthez,
Circuit des 2 églises à Castel Sarrazin

L'activité prévue en AG en début d'année n'a pas pu se dérouler normalement pour les raisons que l'on sait. Rappelons néanmoins ce qui a été réalisé.

Pendant le confinement, nous avons transmis quotidiennement, par internet, à ceux qui le souhaitent 4 pages de Jeux et Formations. Cette action, la seule que nous pouvions exercer comme animation s'est poursuivie jusqu'au 30 Juin. Depuis Juin, nous avons repris l'activité «Marche» et nous restons ouverts depuis début Septembre (autorisation d'utiliser des salles collectives municipales) à des séances de Multimédia. Par précaution, nous n'avons pas ré-activé l'activité «Cartes» et les repas. L'activité «voyages d'un jour» n'a pu réaliser les 2 voyages que nous avions activé chez notre voyageur, la situation en Pyrénées Atlantiques s'étant aggravée, précisément là où nous devions aller.

Dans les circonstances actuelles, il semble difficile d'organiser le repas de fin d'année. Nous restons accessibles à nos adhérents par internet. Ne pas hésiter à nous contacter quelle que soit la raison. En cas de reconfinement, nous appliquerons la même animation qu'en début d'année.

Jean Francis LAFARGUE co-président, jflafa2@aol.fr mob: 0686515591

Michel LAHET co-président, coordinateur cantonal, michel.lahet.ml@gmail.com

Michel SENECHAL secrétaire, m.senechal@laposte.net



GYM POMAREZIEENNE

Les cours ont repris comme prévu le 15 septembre avec les 7 cours hebdomadaires, 4 de gym douce et 3 de gym tonique. Cette rentrée a été possible grâce au maire qui nous a accordé une salle plus grande que la salle des fêtes. Un protocole conforme aux obligations faites pour éviter la contamination a été mis en place et appliqué avec rigueur. La monitrice, Joëlle Coutand, a adapté ses cours pour respecter la distance entre les personnes. Chemin faisant le nombre d'inscrits a augmenté régulièrement pour atteindre 134 ; d'autres ont annoncé leur retour dans les semaines qui viennent. De nouvelles adhésions ont été reçues. Toutes et tous ont manifesté leur confiance et leur plaisir à retrouver leur coach et les cours qu'elle dispense avec toujours le même enthousiasme. Le nombre de personnes qui ne

sont pas revenues était donc assez important par rapport aux 171 de la saison dernière, mais moins élevé que nous l'avions craint.

Hélas, le virus en a décidé autrement, ou plutôt les humains car le virus ne vole pas ; ce sont les personnes qui le propagent ; sans nous, il n'est rien. Les cours sont suspendus le 30 octobre suite aux décisions des autorités, pour une durée indéterminée que nous espérons la plus courte possible.

Un rayon de soleil traverse ce brouillard qui fera vivre le club : la coach a aussitôt annoncé qu'elle enregistrerait chaque semaine un cours de gym douce et un cours de gym tonique visibles sur you tube en tapant « joelle gym ». Ces cours sont assurés bénévolement. Il ne faut donc pas ranger ses baskets et son tapis.

ADMR DE POMAREZ

L'association ASS LOCALE ADMR POMAREZ intervient sur les communes suivantes : Bastennes, Castelnau-Chalosse, Donzacq, Pomarez.

Elle est animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés.

Horaires

Accueil téléphonique :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

Ouverture au public :

Lundi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

Services proposés par cette association

Garde d'enfants à domicile
Ménage - Repassage
Petit bricolage - petit jardinage
Services pour personnes en situation de handicap
Services pour séniors
Soutien aux familles



NOUS CONTACTER :

132 Impasse DU BELVEDERE
40360 POMAREZ

05 58 89 81 21

Email : pomarez@fede40-admr.org

A V E N I R



B A S K E T

AVENIR BASKET CHALOSSE



Courant septembre, l'activité basket a repris au sein du club ABC après une intersaison harassante et crispante pour la poignée de dirigeants. L'assemblée générale du 19/09 qui s'est déroulée à Gaujacq, a été révélatrice puisque les deux co-présidents, Françoise Monfort et Thierry Pehau ont fait appel aux bonnes volontés en lançant un appel.

Des missions où responsabilités multiples demeurent à affecter et les personnes souhaitant s'investir, même ponctuellement ou très modestement au travers de choses simples, demeurent les bienvenues. N'hésitez pas à solliciter le club au travers d'un dirigeant ou bien via : contact@avenirbasketchalosse.fr

Néanmoins, la compétition a repris en respectant les restrictions sanitaires liées à la pandémie du Covid -19. Aussi, le club d'Avenir Basket Chalosse présente sur les terrains, six équipes seniors (3 formations féminines et 3 masculines).



Au rayon « jeunes », 16 équipes arpentent les salles des villages de Bastennes, Castel-Sarrazin, Castelnaud-Chalosse, Donzacq et Pomarez. Cette saison s'annonce toutefois compliquée bien que les résultats de certaines équipes sont rassurants. D'autres sont dans la difficulté mais c'est le lot d'un club aux multiples formations.

La formation des « jeunes » demeure le crédo d'ABC sous le pilotage de Valérie Dubois et des deux éducateurs : Baptiste Riesen et Anthony Ottou.



Dans cette optique le club se réjouit de l'arrivée de quinze nouvelles pousses issues des portes ouvertes, organisées mi-septembre à Pomarez.

Bien entendu, les nouvelles inscriptions demeurent possibles et tout enfant ou même adulte, désireux de s'initier à la pratique, est le bienvenu. Pour cela, il est possible de solliciter le club via : contact@avenirbasketchalosse.fr.

Le bémol demeure en l'absence de possibilité d'organiser des soirées, kermesse, lotos et animations diverses. Ces diverses manifestations demeurent vitales pour l'équilibre d'un club et la vision à court terme peut s'avérer incertaine. L'évolution de la prochaine situation liée au Covid-19 va s'avérer prépondérante sachant que l'enjeu sanitaire doit prévaloir.

Enfin, Il est possible de suivre au quotidien, les diverses actualités, du club d'Avenir Basket Chalosse au travers de son site internet : www.avenirbasketchalosse.fr et des divers réseaux sociaux, associés.

La web boutique demeure attrayante tout comme il est conseillé de s'abonner aux alertes actualités afin d'être notifié régulièrement. Dans le même esprit, le suivi de certains matchs, relayés sur la plateforme Score N'co permet d'être informé en temps réel du déroulé d'un match.



Le club d'Avenir Basket Chalosse vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



USP SECTION JUDO

L'année 2019/2020 s'est déroulée d'une drôle de manière pour tous... comme tous nous avons dû écourter la saison pour raison sanitaire. Nos deux professeurs ont permis le fonctionnement du club : Chouaïbou KONATE et Mickaël CIBASSIÉ



Petit tour d'horizon rapide pour notre saison sportive :

Malgré cette période si difficile pour tous, le début de saison a été riche en animations et compétitions. Les mini-poussins, poussins et benjamins nous ont amené à Castets et à Dax. Une belle participation de tous avec de très beaux résultats. Pour les minimes,

c'est l'année où la grande compétition commence (Dax, Eysines). Les compétitions fédérales mais aussi les tournois labellisés. Pas de résultats pour eux mais l'envie reste toujours présente. Pour les plus grands, toujours beaucoup de déplacements pour des compétitions de plus en plus importantes (Dax, Pau, Jurançon, Lormont et Villebon-sur-Yvette). Cette année encore, le club de l'USPomarez section judo a été représenté aux championnats de France juniors à Villebon sur Yvette. Cette année nous avons eu de nouveau, de la réussite au niveau des passages de la ceinture noire !!

Thomas Lataste a validé sa ceinture noire 1er DAN qu'il s'est vu remettre en début de saison par son enseignant, Mickaël Cibassié. Léo Moreau, Valentin Dunet et Rémi Lataste quant à eux ont validé une partie de leur 2ème DAN.

Mickaël Cibassié, notre enseignant, quant à lui, finalise son 3ème DAN le 9 novembre 2019 à Angers. Merci à ses partenaires, Kaï Lustre et Valentin Dunet pour l'avoir suivi dans son aventure. Pour des raisons sanitaires que tout le monde connaît, nous avons dû annuler notre gala de clôture et notre repas annuel... Une année pourtant bien partie, avec des résultats pour tous mais clôturée précipitamment...

Pour tous renseignements :

GILLIBERT Sandra, présidente de l'USP section judo, 06 76 78 74 70 - ou par mail uspjudo@hotmail.fr

Début de saison 2020 / 2021 : Kaï Lustre a intégré le pôle universitaire de Bordeaux sous les couleurs de l'US Pomarez section judo. Nous avons commencé les cours doucement mais sûrement dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur (fédéral et communal).

Horaires des cours proposés : Les cours de TAISO seront réalisés par Mickaël. Il s'agit de cours dynamiques et rythmés permettant de se maintenir en forme en mêlant assouplissement et renforcement. Cours : mardis et jeudis 19h30/20h30 Chouaïbou et Mickaël assurent les cours de judo et de jujitsu comme l'an passé. Les cours de JUJITSU, cours de self-défense, sont toujours aussi dynamiques et se déroulent dans la bonne ambiance et la bonne humeur.

Cours : mercredi 20h/21h30

Cours : mercredis et vendredis, horaires des cours en fonction des âges et des niveaux.

N'hésitez pas à venir essayer !! Venez nous voir directement au club (salle des associations). Nos projets à venir (sous réserve de la suite des événements de la crise sanitaire actuelle) : le samedi 30 Janvier 2021 nous accueillons la tournée des Landes des benjamins + stage arbitrage (organisation comité des Landes) qui regroupe tous les benjamins du département. Le samedi 10 Avril 2021 nous organisons notre repas annuel à noter d'ores et déjà sur vos agendas, nous vous attendons nombreux.

Les cours se déroulent dans la bonne ambiance et la bonne humeur, il est encore temps de nous rejoindre !

HARMONIE DE POMAREZ - ÉTÉ 2020

Retour en images sur l'été particulier de l'Harmonie municipale :



Les répétitions ont repris au début de l'été, d'abord dans les arènes puis en plein air afin de respecter toutes les mesures de sécurité.

Le 16 juillet avait lieu le premier concert à Seignosse.



Quelques photos de la course landaise animée à Vieux-Boucau le 23 juillet.



Le 30 juillet, l'Harmonie a donné son deuxième concert à Seignosse



La joie de pouvoir célébrer le mariage de notre clarinettiste Camille Laulom avec Benoît Lucbernet, le 22 août.



Le 3 septembre avait lieu le dernier concert de l'été, à Vieux-Boucau.

Dernière sortie, la course du 13 septembre à Pomarez !





POMAREZ ARÈNES & TRADITIONS

ACCUEIL DES VISITEURS DÉCOUVERTE COURSAYRE

L'ATELIER DECOUVERTES est particulièrement dédié à l'accueil des scolaires depuis que nous avons obtenu l'agrément de la Conseillère Pédagogique Départementale.

Deux journées de tests ont permis de valider notre offre dont le programme a été élaboré sous l'autorité d'Annie Guise qui en assume la présentation et la diffusion dans les écoles des Landes, assistée de Danielle et Florence.

La rentrée 2020, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, devrait permettre de lancer l'opération à l'Automne 2020.

Mais notre activité principale reste l'accueil des visiteurs et l'initiation à nos traditions.

Ainsi nous avons repris les visites en ce Dimanche 6 septembre avec le Club des Kiwanis de Bayonne, grâce à notre compatriote, ancien écarteur bien connu à la Mecque, et devenu conservateur, Jean-Pierre DUMECQ



L'ouvrage avant couverture
18 octobre 2020.

La maquette des arènes avance très bien grâce à des mains minutieuses et appliquées.

Pendant la crise les abeilles des différents ateliers ont développé leurs créations

Annie Guise et ses magnets vaches



▲ Bernard, Isabelle et Gérard retrouvent les joies de l'APAT autour de Jean le trésorier ! Nettoyage de la grange

Ainsi malgré le « mauvais temps » les multiples activités et la créativité des adhérents de l'APAT permettent de maintenir notre vie associative.

Alors rejoignez nous, contact Mairie : 05 58 89 30 28.



PAS DE GOÛTER DES AÎNÉS EN JANVIER 2021 MAIS UN COLIS GOURMAND OFFERT

Les conditions actuelles d'organisation ne permettent pas la municipalité de fixer début janvier le traditionnel goûter offert aux seniors pomaréziens. Toutefois, la commune a choisi une autre façon de les honorer : un colis gourmand au plus de 70 ans, leur sera remis début janvier.

UN PROJET DE RÉHABILITATION DE LA MAISON BERNÉDE EST EN TRAIN DE VOIR LE JOUR

Cette immense bâtisse dans l'immeuble Castéra, qui a vu passer bon nombre de pomaréziens, ne pouvait pas rester abandonnée ou encore être vendue pour un projet immobilier sans âme. Il fallait garder à ces murs le côté social et éducatif pour lesquels ils avaient été légués il y a fort longtemps : telle est la volonté de son propriétaire, le syndicat ecclésiastique landais.

Après avoir travaillé et étudié, la maison va connaître de nouvelles destinées fidèles à sa vocation. En son sein devraient naître plusieurs appartements dont quelques uns à caractère d'entraide sociale, un restaurant (en lieu et place de l'ancien réfectoire), une grande salle de réunions, des studios meublés pouvant être loués aux personnes de passage, un pôle petit enfance et d'autres petites choses qui seront dévoilées au fur et à mesure du projet. Mais pour ce faire, il fallait trouver un financement. Le choix a donc été fait de vendre le bâtiment Castéra en plusieurs lots (12 lots). En y ajoutant le terrain à l'arrière, ce nouvel immeuble possédera son propre parking et son entrée privée.

Pour ceux que ça intéresse, sont donc à vendre au prix de 52500€ :

12 appartements de 35 m² comportant 2 pièces : Un séjour avec cuisine ouverte, une chambre, une grande salle de bains. De plus, chaque appartement aura une place de parking privée. Un ascenseur permet d'accéder aux appartements de l'étage. Quelques rafraichissements devront être faits.

Pour plus de renseignements : domainebernede@gmail.com
ou tel : 06 33 78 36 15

UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ POUR 2021 :

Vous êtes chez vous, votre âge ou votre santé ne vous permet pas d'avoir la vie sociale d'avant et ça vous manque : un groupe de bénévoles se propose, si vous le souhaitez, de vous rendre visite de temps en temps pour papoter, jouer, lire ...si c'est le cas, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Notre groupe est également ouvert à toute personne motivée pour nous rejoindre; si vous avez un peu de temps à partager, n'hésitez pas !

Isabelle, Marie Paule, Colette et Zouzou

